

NON A LA DISCRIMINATION ET A LA REPRESSION CONTRE LES MILITANTS DU MOUVEMENT SOCIAL ET DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Déclaration de soutien aux inculpés de Palestine 33

« Pour avoir apposé des autocollants appelant au boycottage des produits israéliens dans un magasin, dans le cadre du soutien au peuple palestinien, deux militants de Palestine 33 ont été arrêtés et ont subi intimidation et violence : garde à vue, menottes, perquisition, saisie du matériel informatique...

Cette situation inquiétante est révélatrice de la volonté du gouvernement français de criminaliser toute expression contestataire.

Les organisations signataires réaffirment fermement le droit de critiquer , de condamner la politique du gouvernement israélien qui empêche tout dialogue de paix au Proche-Orient .

Signataires : locaux : AC ! Bordeaux CUB, AC ! Gironde, ATTAC33, Collectif Chiapas, Confédération paysanne 33, Fédération Anarchiste, Groupe Anarchiste Emma Goldman, LCR 33, Palestine 33, PCF, PCOF, Solidaires 33 (union syndicale / SUD), Tout Terrain, UD CGT33, Union juive française pour la Paix Aquitaine, Association franco-kurde, CNT, Espace citoyen Mérignac, MRAP 33, Partenaria 33, Anaram Au Patac, Lutte Ouvrière, FSU, Clé des Ondes, Comité Action Palestine, Palestine 24, Collectif 69palestine, AFPS pays de Cornouaille, comité poitevin France Palestine, Comité rennais France Palestine Solidarité, Grandir à Gaza, MRAP 13, Palestine 13

Nationaux : Union syndicale Solidaires, Initiative Nationale Palestinienne France,...

Lors du procès au Tribunal Correctionnel de Bordeaux à 13heures le vendredi 4 février 2005, rassemblement de protestation sur le Parvis des Droits de l'Homme (rue des frères Bonnie entre l'école de la Magistrature et le Tribunal) et à partir de 10h30 stands d'information et animations.

contacts : 06 85 63 50 38 / 06 72 26 30 23.

Rappel des faits

Samedi 17 octobre 2004, deux militants se font interpellés par les vigiles du supermarché Champion du centre-ville de Bordeaux. Ils les accusent d'avoir « dégradé » des bouteilles de jus de fruits « produits en Israël » en ayant apposé des autocollants. La police emmène les 2 militants au poste puis les libère après relevé d'identité. Le gérant du supermarché porte plainte pour entrave à l'activité économique au titre des articles L251 et 252 du code pénal qui prévoit 45 000€ d'amende et jusqu'à 3 années de prison ! Il invoque un préjudice de 2000€.

L'avocat contacté pense que ce genre d'affaire ne peut entraîner de suite judiciaire !

Le mercredi 20 octobre à 18 heures, la police se présente au domicile de l'un des deux militants et l'emmène sans autres explications et sans lui laisser le temps de prendre ses effets personnels , dont ses lunettes de vue. Il apprendra au commissariat qu'il encourt une accusation de discrimination et qu'il est en garde à vue pour 24 heures minimum. Le second militant, injoignable le soir même, s'est présenté de lui-même au commissariat le jeudi 21 octobre au matin. Désormais, tous leurs déplacements se feront menottés dans le dos. Il y aura des perquisitions chez les parents de l'un des militants accompagné de 7 policiers. La police déclare que le dossier est sur le bureau du Ministre de l'Intérieur. Le même jour, le rapport Ruffin, assimilant toute critique de

l'Israël à de l'antisémitisme, est remis sur le bureau de ce même ministre.

Après intervention des avocats, le juge n'a retenu que la dégradation d'objets mobiliers appartenant à autrui. Christine Morice, journaliste de Sud-Ouest, a qualifié cette dégradation de « grave » et aura réussi à faire son « métier » sans jamais rencontrer aucune des personnes concernées.

Quel est leur crime en fait ? Avoir apposé ce sticker sur des bouteilles d'oranges labellisées « produit en Israël. Or la plupart de ces produits viennent des territoires occupés par les colons et l'armée israélienne.

Cadre politique global :

Depuis 1948, l'état d'Israël se construit sur les terres palestiniennes en ignorant les résolutions de l'ONU qui prévoient la constitution d'un état arabe et le départ de l'Israël des territoires palestiniens occupés. Depuis, le peuple palestinien ne cesse d'être chassé de ses terres et de ses maisons, mais il s'organise et résiste. Aucune force internationale n'est jamais venue faire respecter ces résolutions, et le peuple palestinien s'est toujours trouvé seul en face d'une armée suréquipée et moderne. En 2001, lors de la Conférence Mondiale contre le Racisme de Durban, 3000 ONG ont lancé un appel au boycottage général et à l'adoption de sanctions contre Israël. En août 2002, de nombreuses organisations de la société civile palestinienne, ONG et syndicat, ont repris cette invitation au boycottage de l'Israël. «Israël boycotte le droit international et les droits de l'homme, nous boycottons l'Israël». A Marseille, en septembre 2002, reprenant cet appel 32 organisations françaises et européennes, dont Palestine 33, appellent à une manifestation depuis le quai «Carmel» pour lancer une campagne de boycottage des produits israéliens et diffusent largement des rouleaux d'autocollants au public présent.

Depuis de nombreuses personnes, apposent ces autocollants sur les produits «made in Israël» partout en France et dans le Monde !

Une logique de répression du mouvement social et de déni du droit à la critique :

C'est une véritable criminalisation de l'activité sociale et syndicale qui est lancée et contre laquelle nous devons résister !

- faucheurs volontaires inculpés et «gros bidouilleurs du vivant» en liberté et protégés par la police
- syndicaliste guadeloupéen emprisonné pour grève ;
- syndicaliste Daewoo, faussement accusé d'incendie et condamnée ;
- licenciements pour «fautes» de syndicalistes combatifs mais jamais de sanction pour les patrons «voyous» ;
- arrestation de délégué syndical pour assistance à salarié ;
- déplacement punitif de militants syndicaux pour soutien aux précaires ;
- incarcération d'un militant du transport gratuit ;
- affichage autorisé à profusion pour les grands et réprimé pour les petits ;
- criminalisation du soutien aux sans-papiers ;
- obligation des travailleurs sociaux à devenir des délateurs ;
- jeunesse surveillée et criminalisée, et ce dès l'âge de 13 ans.

Soutenez avec nous les droits du peuple palestinien !